

**DIFFICULTES DE PRODUCTION DES ETATS FINANCIERS DES  
TRES PETITES ENTREPRISES AU CAMEROUN**

**DIFFICULTIES IN PRODUCING FINANCIAL STATEMENTS FOR  
VERY SMALL ENTERPRISES IN CAMEROON**

**MVOGO Jean**

Docteur PhD, enseignant-chercheur en Sciences de Gestion

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Université de Dschang

Laboratoire de Recherche en Management (LAREMA)

Cameroun

oyiemvogo@yahoo.fr

**Date de soumission** : 01/11/2020

**Date d'acceptation** : 15/12/2020

**Pour citer cet article** :

Mvogo. J (2020) « Difficultés de production des états financiers des très petites entreprises au Cameroun »,  
Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 4 : numéro 4 » pp : 1 - 20.

## Résumé

Les états financiers sont des documents de synthèse que toutes les entreprises ont l'obligation légale de produire. Or la majorité des Très Petites Entreprises (TPE) camerounaises choisissent de ne pas les établir. Ainsi, la présente étude interroge les raisons qui empêchent les TPE à présenter leurs états financiers au Cameroun. A cet effet, le khi-deux, le Coefficient de contingence et le V de Cramer sont utilisés sur un échantillon de 308 TPE sur la période de juin en septembre 2020. Les variables de l'étude sont catégorielles. Au terme de cette enquête, quatre principaux résultats se dégagent. La faible demande des états financiers ainsi que la méconnaissance de leur importance chez les TPE induisent la carence de leur production. Le régime d'imposition des TPE influence négativement la production de leurs états financiers. L'endettement influence positivement la production des états financiers des TPE. Le cumul de fonctions de propriétaire gérant comptable a un effet négatif sur la production des états financiers.

**Mots clés :** Très Petites Entreprises ; états financiers ; SYSCOHADA ; pratiques comptables ; difficultés.

## Abstract

Financial statements are summary documents that all companies have a legal obligation to produce. However, the majority of Cameroon Very Small Enterprises (VSEs) choose not to establish them. Thus, this study questions the reasons that prevent very small businesses from presenting their financial statements in Cameroon. For this purpose, the chi-square, the Contingency coefficient and Cramer's V are used on a sample of 308 TPE over the period from June to September 2020. The study variables are categorical. At the end of this survey, four main results emerge. The low demand for financial statements as well as the ignorance of their importance among very small businesses lead to the lack of their production. The TPE tax regime negatively influences the production of their financial statements. Debt positively influences the production of financial statements for very small businesses. The combination of owner manager accountant functions has a negative effect on the production of financial statements.

**Keywords :** Very Small Enterprises ; financial statements ; SYSCOHADA ; accounting practices ; difficulties.

## Introduction

Le problème de l'établissement des états financiers des très petites entreprises se pose avec acuité au Cameroun. Il s'est largement accru durant les mutations des systèmes de présentation des états financiers en Afrique notamment de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM)<sup>1</sup> à l'OHADA. Dans un premier temps, les états financiers des très petites entreprises étaient, à l'aire de l'OCAM, établis sans distinction de forme ou de fonds comme celles des autres dimensions supérieures d'entreprises. L'OCAM a alors privilégié la conformité des mêmes normes de présentation des états financiers dans toutes les entreprises au détriment de l'apport en taille et en spécificité d'activités que possédaient déjà certains systèmes comptables étrangers.

Dans un second temps, le saut qualitatif et quantitatif réalisé par l'OHADA, en matière de diversification de présentation des états financiers en trois systèmes (système minimal de trésorerie, système allégué et système normal) en partie, du moins, à un apport massif et significatif des très petites entreprises a considérablement amélioré cette perception pessimiste. L'établissement des états financiers des très petites entreprises se fait à l'aide du système minimal de trésorerie au cours de la période de 2001- 2017. Depuis l'année 2018, la révision du système comptable OHADA rappelle l'urgence de la présentation des états financiers des petites entreprises dans tous les secteurs d'activités sous l'effet de la réorganisation du contenu de ces états financiers.

En dépit de la spécialisation des états financiers des entreprises de l'OHADA, des efforts de la simplicité de ces états financiers, de la souplesse dans leur présentation, l'établissement des états financiers des très petites entreprises reste encore très faible. En général, quatre raisons sont évoquées. Il d'agit d'abord du manque des moyens de pouvoir engager un comptable ou de pouvoir sous-traiter le volet comptable de l'entreprise à un cabinet. Ensuite, l'absence de formation en comptabilité pour les gestionnaires de ces très petites entreprises. Après, la peur du fisc en présentant des informations comptables fiables et enfin l'ignorance des obligations comptables des petites entreprises.

Au-delà de ces faits sur l'établissement des états financiers des très petites entreprises au Cameroun, une littérature théorique, et notamment empirique s'est développée pour apprécier les pratiques comptables des très petites entreprises au Cameroun. Ainsi pour de nombreux

---

<sup>1</sup> L'OCAM a été créée en 1966 à Madagascar par quatorze pays francophones d'Afrique sur la base du plan comptable français de 1957. Mais, ce n'est qu'en 1970 que les chefs d'Etats de cette organisation ont adopté un Plan Comptable Général appelé plan OCAM.

auteurs comme Gandja & Ipoum (2016), les pratiques comptables des très petites entreprises affectent leurs outils d'analyse et de prévisions. Les dirigeants des très petites entreprises ne doivent plus compter seulement sur leur pressentiment pour prendre des décisions de gestion ; ils doivent davantage mobiliser des analyses formelles structurales de gestion pour l'exploitation des données comptables (Chapellier, Mohammed & Teller, 2013) pour favoriser leur développement et leur croissance en diminuant leur carence décisionnelle, managériales et informationnelle (Gandja, et al., 2016).

Plus globalement, les éléments organisationnels à l'instar du secteur d'activité, la forme juridique, l'âge, la taille et le type de propriété affectent les pratiques comptables des très petites entreprises avec des effets mitigés dans la littérature (Chapellier, 1994 ; Gandja, et al., 2016 ; Lacombe-Saboly, 1994 ; Lopez & Hiebl, 2015 ; Ngongang, 2006 ; Zahiri & Zahiri, 2019). Sangue & Bionomo (2018) pensent que seuls les facteurs de contingences structurelles et comportementales ne peuvent pas expliquer les dérives des pratiques comptables des très petites entreprises camerounaises. Pour ces auteurs, les pratiques comptables des très petites entreprises sont également liées à l'aptitude du dirigeant à sauvegarder les informations, à son profil et la nature de quelques activités.

Selon Sangue, et al., (2018) ainsi que les partisans des théories descriptives et normatives de la comptabilité, tels que respectivement Littleton (1953, 1983) et Chambers (1955, 1966, 1993), les dirigeants des entreprises profitent de la liberté que leurs donnent certaines normes comptables avec l'environnement institutionnel pour adopter leurs propres pratiques comptables. Ainsi, certains principes comptables, la tolérance administrative et l'absence de contrôle comptable favorisent les mauvaises pratiques comptables comme l'absence d'établissement des états financiers. Cependant, ces théories ne font pas consensus au sein des comptables. En l'occurrence, la théorie positive de Watt & Zimmerman (1979 et 1990) rejette l'ancrage théorique construit par Littleton (1953,1983) et Chambers (1955, 1966, 1993). D'après les tenants de la théorie positive, les dirigeants des firmes jouent un rôle considérable dans l'élaboration des règles comptables, par conséquent, il est nécessaire de comprendre leurs motivations et de déterminer les facteurs qui impactent leurs choix comptables.

La faible présence des états financiers fait partir des mauvaises pratiques comptables qui sont observées dans les très petites entreprises camerounaises. Qu'est ce qui empêcherait l'établissement des états financiers des très petites entreprises camerounaises ? Autrement dit, existe-il des raisons qui empêcheraient les très petites entreprises à produire leurs états financiers au Cameroun ? Telle est la question de recherche de cet article dont l'objectif est

d'examiner les facteurs susceptibles de décourager les très petites entreprises à établir les documents comptables de synthèse.

Cet article est structuré en trois sections principales. La première section propose une synthétique revue de la littérature. La deuxième section présente l'analyse méthodologique. La présentation et l'interprétation des résultats sont à la troisième section.

## **1. Etat de la littérature spécifique**

### **1.1. L'apport de la mutation de l'OCAM à l'OHADA dans la confection des états financiers des très petites entreprises**

La mutation du système comptable en Afrique centrale du plan OCAM au système OHADA a été impulsée par l'environnement concurrentiel (Ngongang, 2013). Gongang (2013) évoque la modification des conventions comptables, la révision d'estimation comptable et la correction d'erreurs impactant sur les documents de synthèse annuels comme véritables motivations de cette mutation. En stimulant la tenue de la comptabilité, la transparence et la nécessité de l'unification des normes comptables, le système comptable OHADA spécialise les états financiers en deux blocs : le système minimal de trésorerie et le système normal contrairement au plan OCAM qui n'avait qu'une forme unique des états financiers sans distinction des dimensions des entreprises. En plus de se doter des informations fiables reflétant l'image fidèle de la situation et des opérations financières permettant de prendre des bonnes décisions de gestion, le système OHADA par rapport au plan comptable OCAM traite également des spécificités liées à certains secteur d'activités comme l'agriculture, les bâtiments et travaux public, les contrats Puri exercices etc. A cet effet, une étude de l'ONECCA (2002), démontre que, pour les grandes et moyennes entités, le contenu informationnel du bilan de l'OHADA comparativement à celui de l'OCAM a considérablement évolué car il repose sur la convention du coût historique, les principes de prudence et de continuité de l'exploitation et améliore l'évaluation des biens.

La détermination des soldes significatifs de gestion dans le compte de résultat, la création du tableau des flux de trésorerie et des notes annexes pour les grandes et moyennes entreprises d'une part, la création du bilan, du compte de résultats et des notes annexes pour les très petites entreprises d'autre part, constituent également des innovations apportées par le système OHADA comparativement au plan OCAM. Selon Hamidou (2006), les états financiers du système comptable OHADA sont plus enrichis en termes d'informations

destinées à toutes les parties prenantes de l'entités par rapport à ceux du plan OCAM qui intéressaient particulièrement l'Etat.

Le système comptable OHADA permet donc aux dirigeants et autres parties prenantes de consacrer moins de temps et d'efforts dans la prise des décisions de leurs organisations en utilisant davantage des informations issues de leurs états financiers, qui, lorsqu'ils sont établis dans le respect des normes comptables en vigueur, reflètent la sincérité, la régularité des comptes et l'image fidèle du patrimoine de ces des entités. Dans un contexte d'économie dominée par l'informel et de la méconnaissance des normes comptables, la réforme du système comptable OHADA, combiné à la réforme fiscale ne favorise pas les bonnes pratiques comptables de certaines entreprises. Moumeni & Fokou (2019) admettent que les entreprises familiales au Cameroun appliquent les bonnes pratiques comptables notamment dans l'application des normes et principes comptables pour la satisfaction de l'autorité fiscale. A contrario, Tachouola (2019), dans son étude sur les pratiques de la fraude comptable dans les PME camerounaises comptable, estime que la majorité des PME pratique la fraude comptable et fiscale malgré les apports du système comptable OHADA sur la transparence des états financiers. Pourtant, le nouveau système comptable permet aux très petites entreprises de pouvoir se doter des informations fiables leurs permettant de prendre de bonne décisions de gestion. Or, l'entreprise de petite dimension n'apprécie pas les spécificités comptables de l'OHADA à causes des contraintes de transparence exigées dans les documents comptables.

## **1.2. La littérature spécifique des états financiers des très petites entreprises sur la base de la théorie comptable**

La littérature sur la théorie comptable des états financiers des très petites entreprises peut être décomposée en cinq théories. Dans un premier temps, on retrouve la théorie contractuelle (Djongoué, 2015 ; Dumontier & Raffournier, 1989). Dans un second temps, les partisans de la théorie de l'information et de la décision qui ont développé l'analyse (Degos, 2005 ; Shannon, 1949 ; Tort, 2003). Ensuite, la théorie normative (Chambers, 1966 ; Degos & Ouvrard, 2007 ; Djongoué & Degos, 2014). Après la théorie comportementale (Belkaoui & Fekrat, 2013 ; Côté & Lequin, 1992 ; Djongoué et al. 2014). Enfin, la théorie de contingence (Chapellier, 1994; Lacombe-Saboly, 1994; Lavigne, 1999; Lavigne et St-Pierre, 2002).

Selon la théorie contractuelle, la comptabilité s'explique essentiellement sur le contrôle par deux types de contrats à savoir le contrat interne et le contrat externe de l'entreprise (Djongoué, 2015). Le contrôle interne s'exprime à travers les mécanismes que le dirigeant

met en place pour contrôler l'action du comptable dans la régularité et la sincérité du traitement des données comptables. C'est un contrat qui lie le service comptable au dirigeant de l'entreprise. Le contrat externe quant à lui lie le dirigeant aux tiers qui sont les autres parties prenantes de l'entreprise qui sont entre autres les propriétaires, les créanciers et l'Etat. A cet effet, les mécanismes de contrôle externe sont mis en place pour s'assurer de la sincérité, de la régularité et de l'image fidèle de l'action du dirigeant sur les états financiers. Pour Dumontier et al., (1989) les propriétaires dirigeants peuvent influencer sur la tenue des documents comptables des entreprises. Mais pour Djongoué (2015), l'information comptable lie l'entreprise à des tiers quelques soit la nature de la propriété de l'entreprise. Ce dernier précise en effet les conditions pour lesquelles les propriétaires-dirigeants des très petites entreprises ne sont pas considérés comme tiers. L'auteur soutient qu'il existe un certain nombre de particularités structurelles (nature de la propriété, nombre de propriétaires, niveau d'éducation des dirigeants ou propriétaires, nature de l'activité...) inhérentes à toute dimension d'entreprise. Concernant la nature de la propriété, par exemple, l'absence ou l'irrégularité des états financiers est beaucoup observée dans les entreprises où le propriétaire est également dirigeant. S'agissant du niveau d'éducation, l'auteur montre également qu'un dirigeant ou un propriétaire qui n'a pas un niveau de connaissance acceptable en comptabilité ou en gestion aura tendance à négliger l'établissement des états financiers de l'entreprise. Ainsi, d'après la théorie contractuelle, les relations entre les parties prenantes de l'entreprise sur les états financiers dépendent des contrôles comptables internes et externes.

La théorie de l'information et de la décision a été validée par de nombreux travaux empiriques suite notamment au développement du système d'information comptable. Ces travaux concluent pour l'essentiel sur la nécessité des chiffres et d'informations quantitatives pour motiver, renforcer et rationaliser les décisions de gestion de l'entité (Degos, 2005). Par exemple, Shannon (1949) montre que le niveau de contribution de la théorie de l'information et de la décision, mesuré par les mécanismes de transmission des messages avec les différentes opérations de codage d'émission et de décodage, de la réception et par celui de la décomposition du processus décisionnel à partir de l'obtention d'une information, a positivement impacté la performance des entreprises. En reprenant l'étude de Tort (2003) sur l'organisation et management des systèmes comptables, Djongoué (2015) conclue que les états financiers constituent une cloche qui est susceptible de changer le comportement des parties prenantes qui la réceptionnent sous l'angle technique (la transmission physique), sous l'angle sémantique (signification des messages) et enfin sous l'angle efficacité (conséquences

des messages sur les décisions de gestion). Par conséquent, l'absence ou l'irrégularité des états financiers d'une entité est susceptible d'altérer ses décisions de gestion.

En revanche, la théorie normative selon l'étude de Chambers (1966) a un effet significativement fort sur les propriétaires de l'entreprise que sur les autres parties prenantes de celle-ci. Des études plus récentes comme celle de Dégos et al. (2007), Djongoué et Degos (2014) considèrent que la théorie normative renvoie au cadre conceptuel de la comptabilité permettant la composition des normes cohérentes sur la fonction et les limites de la comptabilité générale et des états financiers. Elles démontrent l'importance de ce cadre conceptuel de la comptabilité en évoquant par exemple : l'usage destiné aux états financiers, leurs destinataires, leur contenu et leur limite. A cet effet, le cadre conceptuel comptable doit garantir la pertinence, la fiabilité et la comparabilité des états financiers afin de rendre l'information financière profitable à leurs utilisateurs. Les normes OHADA notamment révèlent un certain nombre d'éléments pertinents permettant l'établissement des états financiers des différentes dimensions des entités. C'est dans ce sens que les normes comptables OHADA ont consacré une comptabilité aux très petites entreprises avec des états financiers spécifiques présentés dans le système minimal de trésorerie.

La théorie comportementale est fondée sur la psychologie et la sociologie (Côté et al., 1992). Pour Wolk et al., (2013), la comptabilité comportementale est l'étude du comportement des professionnels comptables ou non comptables dans la mesure où ces derniers sont impliqués par les fonctions de la comptabilité et par les états financiers de synthèse qu'elle doit fournir. Djongoué (2015) pense qu'il faut focaliser la concentration sur l'opportunité de l'information publiée aux décideurs et l'attitude des différents individus qui en sont impliqués. Cette approche comptable va au-delà du traitement des aspects techniques de la comptabilité ; elle s'attèle davantage à mettre l'accent sur les attitudes des acteurs de la production de l'information comptable. Pour Djongoué et al. (2014), l'anticipation des attitudes des élaborateurs et des usagers de l'information comptable peut permettre d'éclairer les comportements humains dans l'ensemble les domaines de la comptabilité. Par conséquent, la pertinence et la régularité de la source de l'information comptable dépendent des comportements des acteurs qui la produisent. Les producteurs des états financiers de l'entité façonnent celle-ci selon la perception qu'ils ont des destinataires de l'information comptable. Pour ce qui concerne les très petites entreprises, les états financiers peuvent être élaborés si et seulement si les contraintes leurs sont opposées par les utilisateurs de ces documents de synthèse.



La théorie de contingence revient à affirmer que le système d'information comptable des PME est hétérogène et cède la place à d'autres déterminants en distinguant les facteurs de contingence structurelle des facteurs de contingence comportementale. Sur le plan de la contingence structurelle, l'âge, la taille, le système technique, l'environnement, le pouvoir, l'endettement, la structure de propriété, la croissance, le degré d'autonomie, l'intérêt pour l'exploitation, la localisation du siège social, l'organisation des salariés, le système comptable informatisé et le plan d'affaire sont autant de facteurs qui méritent d'être considérés au regard des motivations d'élaboration des états financiers dans les très petites entreprises (Chapellier, 1994; Lacombe-Saboly, 1994; Lavigne, 1999; Lavigne et St-Pierre, 2002). Pour les facteurs de contingence comportementale on retrouve : le propriétaire dirigeant, le dirigeant non propriétaire, le comptable salarié, le comptable externe et le principal créanciers. Le principal créancier étant considéré comme l'utilisateur central externe des états financiers des très petites entreprises, il peut influencer certaines décisions à leurs égards notamment pour leurs établissements ou pour leurs certifications. Partant donc de ces théories, nous formulons les hypothèses suivantes :

**H1 : La faible demande des états financiers ainsi que la méconnaissance de leur importance chez les TPE induiraient la carence de leur production ;**

**H2 : Le régime d'imposition des TPE influencerait négativement la production de leurs états financiers ;**

**H3 : L'endettement influencerait positivement la production des états financiers des TPE ;**

**H4 : Le cumul de fonctions de propriétaire gérant comptable aurait un effet négatif sur la production des états financiers.**

## **2. Etat de la méthodologie adoptée**

Il s'agit d'éclairer l'échantillonnage et la collecte des données, à caractériser les variables et à clarifier les démarches statistiques employées.

### **2.1. L'échantillonnage et le recueil des données**

La description d'un échantillon d'étude représentatif des très petites entreprises camerounaises étant pénible en raison de l'absence d'un fichier crédible de ces entités, nous les avons identifiées dans les trois grandes villes du pays où notre étude a été réalisée. Il s'agit de Bafoussam, Douala et Yaoundé. 350 questionnaires ont été administrés dans ces trois villes

au moyen de la technique de procédure de jugement<sup>2</sup> au cours de la période de juin en septembre de l'année 2020. Au terme de l'enquête, 308 questionnaires uniquement sont exploitables. A l'issue du dépouillement de ces 308 questionnaires, il ressort que 225 très petites entreprises, soit 73,05% sont du secteur tertiaire, pendant que 72, soit 23,38% des très petites entreprises enquêtées sont du secteur secondaire et 11 seulement, soit 3,57% sont du secteur primaire comme l'illustre le tableau suivant.

**Tableau 1 : Les très petites entreprises de l'échantillon**

Secteurs d'activités	Effectif	Pourcentage	Pourcentage Cumulé
Secteur tertiaire	225	73,05	73,05
Secteur secondaire	72	23,38	23,38
Secteur tertiaire	11	3,57	100
Total	308	100	-

**Source : données de l'enquête**

Le secteur tertiaire est représenté principalement dans cette enquête par les activités de commerce, réparation des véhicules, hébergement et restauration. Toutefois, le commerce est l'activité majoritaire. Les activités de carrières (sables et graviers) pour la construction, les petites boulangeries, les très petites entreprises de construction représentent le secteur secondaire. Le secteur primaire de l'enquête porte sur les activités d'élevage de la volaille.

## 2.2. Variables de l'étude

Notre étude fait ressortir essentiellement trois catégories de variables. Il s'agit des variables qui concernent d'une part les facteurs structurels et comportementaux des choix des pratiques comptables et d'autre part, des variables relatives à l'établissement des états financiers des très petites entreprises. Toutes ces variables sont issues des données de base de l'enquête par questionnaire.

### 2.2.1- Variables des facteurs de contingence structurelle et comportementale

Pour opérationnaliser les variables des facteurs de contingence structurelle et comportementale des choix des pratiques comptables des entreprises, nous avons choisi les indicateurs proposées par Chapellier (1994), Lacombe-Saboly (1994), Lavigne (1999), Lavigne et St-Pierre (2002). Dans leurs travaux portant sur la comptabilité, ils présentent les axes stratégiques sur lesquels les indicateurs de choix des pratiques comptables sur les états

<sup>2</sup> La procédure de jugement est une méthode non probabiliste

financiers devraient reposer. Il s'agit : l'âge, la taille, le système technique, l'environnement, le pouvoir, l'endettement, la structure de propriété, la croissance, le degré d'autonomie, l'intérêt pour l'exploitation, la localisation du siège social, l'organisation des salariés, le système comptable informatisé et le plan d'affaires (dimension structurelle), le propriétaire dirigeant, le dirigeant non propriétaire, le comptable salarié, le comptable externe et le principal créanciers (dimension comportementale). Le questionnaire a consacré six questions aux facteurs de contingence structurelle et cinq questions aux facteurs de contingence comportementale.

### **2.2.2- Variables des états financiers**

Deux variables des états financiers sont pris en compte dans cette étude. Il s'agit des systèmes comptables et les différents états financiers de l'OHADA. Notre questionnaire a consacré huit questions pour mieux cerner le contour de ces variables auprès des répondants. Le système minimal de trésorerie et le système normal constituent les indicateurs des systèmes comptables de l'OHADA. Les différents items suivants sont constitués pour l'identification des états financiers de l'OHADA : le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, les notes annexes.

### **2.3. Outils des traitements statistiques**

L'objet de cette étude étant de mettre en œuvre les facteurs susceptibles d'expliquer le laxisme des dirigeants des très petites entreprises camerounaises à présenter les états financiers, nous avons privilégié l'analyse des fréquences, le khi-deux et les mesures d'associations qui l'accompagnent (le Coefficients de contingence et le V de Cramer) comme outils d'analyse des données dans notre recherche à cause du caractère catégoriel des variables.

## **3. Résultats et interprétations**

### **3.1. Distributions des fréquences des variables de l'échantillon**

Dans le cadre de cette recherche, les distributions des fréquences concernant la forme juridique, le régime d'imposition, le nombre de propriétaire, l'entreprise familiale, le crédit, la tenue de la comptabilité et la présentation des états financiers des TPE sont résumées dans le tableau suivant :

**Tableau 2 : Les distributions des fréquences de certaines variables des TPE enquêtées**

Caractéristiques	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Forme juridique	Entreprise individuelle	196	63,6
	SARL	94	30,5
	SA	18	5,8
	Total	308	100
Régime d'imposition	Impôt libératoire	205	66,6
	Simplifié	18	5,8
	Réel	85	27,6
	Total	308	100
Nombre de propriétaire de l'entreprise	1	205	66,6
	2	76	24,7
	3	27	8,8
	Total	308	100
Entreprise familiale	Oui	227	73,7
	Non	81	26,3
	Total	308	100
Entreprise possède un crédit	Oui	94	30,5
	Non	214	69,5
	Total	308	100
Tenue de la comptabilité	Oui	139	45,1
	Non	169	54,9
	Total	308	100
Présentation régulière des états financiers	Oui	112	36,4
	Non	196	63,6
	Total	308	100

**Source : données de l'enquête.**

A partir de ce tableau, il ressort que l'échantillon est constitué en majorité des entreprises individuelles (63,6%), suivent dans l'ordre : les SARL (30,5%) et les SA (5,8%). 66,6% des TPE interrogées appartiennent au régime de l'impôt libératoire ; 27,6% au régime réel et 5,8% au régime simplifié. Dans les géographies du capital des TPE interrogées, celles qui ont un seul propriétaire représentent 66,6% alors que seulement 24,7% et 8,8% d'entre elles, ont

respectivement 2 et 3 propriétaires. 73,7% des entreprises interrogées déclarent être des entreprises familiales et seulement 26,3% ne le sont pas. Pour les TPE interrogées, 30,5% déclarent posséder un crédit alors que 45,1% tiennent une comptabilité et seulement 36,4% d'entre elles présentent régulièrement les états financiers OHADA.

### 3.2. Importance, demande et production des états financiers

L'environnement dans lequel évoluent les TPE ne favorise pas la production des états financiers. Dans l'exercice de leur activité, les documents comptables sont rarement demandés au TPE. Pour appréhender la demande des états financiers, nous les avons évaluées sur les raisons qui les empêchent de présenter les documents de synthèse. En effet, à la question de savoir « indiquer les raisons qui vous empêchent de présenter les états financiers OHADA », les TPE devaient choisir entre plusieurs propositions. Le recouplement des réponses recueillies est donné dans le tableau suivant :

**Tableau 3 : Les raisons des TPE non favorable à la production des états financiers**

Raisons	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Ignorance de l'existence des états financiers	Oui	9	2,9
	Non	299	97,1
	Total	308	100
Manque de temps	Oui	0	0
	Non	308	100
	Total	308	100
Ignorance de la présentation des états financiers	Oui	36	11,7
	Non	272	88,3
	Total	308	100
Ignorance de l'importance des états financiers	Oui	196	63,6
	Non	112	36,4
	Total	308	100
L'inexistence de la demande des états financiers	Oui	196	63,6
	Non	112	36,4
	Total	308	100

**Source : données de l'enquête.**

D'après les données recueillies et présentées dans le tableau ci-dessus, les raisons de l'ignorance de l'existence des états financiers, de manque de temps et de l'ignorance de la

présentation des états financiers sont faiblement ou presque pas convoquées par les TPE pour justifier la non production des états financiers. A contrario, 63,6% des TPE estiment que si elles ne produisent pas les états financiers, c'est à cause de l'ignorance de leur importance et de l'inexistence de leur demande par leurs utilisateurs.

Sur une question fermée, il a été demandé aux TPE si elles établissent régulièrement leurs états financiers. Le tableau 4 présente les données relatives à la production permanente des états financiers des TPE.

**Tableau 4 : production permanente des états financiers**

Variable	Modalités	Effectifs	Pourcentage
Présentation régulière des états financiers	Oui	112	36,4
	Non	196	63,6
	Total	308	100

**Source : données de l'enquête.**

D'après le tableau 4 ci-dessus, la majorité des TPE ne produisent pas régulièrement leurs états financiers. Les raisons non favorables à la production des états financiers des TPE évoquées ci-dessus, peuvent être à l'origine de la négligence de TPE à la production régulièrement des états financiers. L'ignorance de l'importance des états financiers et l'inexistence de leur demande sont liées à l'irrégularité de la production de ces documents de synthèse. Pour le prouver, nous avons fait appel au test de khi deux, qui aide à prouver la notification d'une statistique d'association examinée par tri croisé. Il donne le moyen d'examiner l'existence d'une association méthodique entre deux variables catégorielles. Deux dimensions d'association découlant du Khi deux ont également été appelées, à savoir le coefficient de contingence et le V de Cramer. Ces deux baromètres permettent d'évaluer la robustesse d'association entre les variables, ce qui n'est pas l'affaire du Khi deux. Avec un seuil de signification de 5%, le tableau 5 nous donne les résultats suivants :

**Tableau 5 : Relation entre l'ignorance de l'importance des états financiers, l'inexistence de leur demande et l'irrégularité de la production des états financiers**

Variables		$\chi^2$		Coefficients de contingence		V de Cramer	
		Val.	Sig.	Val.	Sig.	Val.	Sig.
Ignorance de l'importance des états	Irrégularité de la production	303,694	0,000	0,707	0,000	1,000	0,000

financiers	des états						
Inexistence de la production des états financiers	financiers	303,69 4	0,000	0,707	0,000	1,000	0,000

**Source : données de l'enquête.**

Selon les résultats de ces tests, l'ignorance de l'importance des états financiers et l'inexistence de leur demande sont effectivement liées à l'irrégularité de la production des états financiers. Par voie de conséquence, notre première hypothèse qui stipule que, la faible demande des états financiers ainsi que la méconnaissance de leur importance chez les TPE induisent la carence de leur production, est vérifiée.

### 3.3. Régime d'imposition des TPE et production des états financiers

Un autre résultat important issu du Khi deux et des mesures d'association qui l'accompagne à savoir le coefficient de contingence et le V de Cramer montre que le régime d'imposition des TPE est lié à la production des états financiers. D'où le tableau suivant :

**Tableau 6 : Relation entre le régime d'imposition et l'irrégularité de la production des états financiers**

Variables		$\chi^2$		Coefficients de contingence		V de Cramer	
		Val.	Sig.	Val.	Sig.	Val.	Sig.
Régime d'imposition	Irrégularité de la production des états financiers	270,81 5	0,000	0,684	0,000	0,938	0,000

**Source : données de l'enquête.**

D'après ces données, le régime majoritaire des TPE qui est celui de l'impôt libérateur ne favorise pas la présentation des états financiers de ces entités. La tenue de la comptabilité est quasiment inexistante dans les TPE du régime de l'impôt libérateur. Cette négligence est également observée à cause des activités qu'elles exercent dans l'informelle. Ce résultat étant significatif au taux de 5%, ainsi, notre deuxième hypothèse selon laquelle, le régime d'imposition des TPE influence négativement la production de leurs états financiers, est vérifiée.

### 3.4. L'endettement des TPE et production des états financiers

D'après les différents tests respectifs de Khi deux, de coefficient de contingence et de V de Cramer, l'endettement a un effet positif sur la production des états financiers.

**Tableau 7 : Endettement et l'irrégularité de la production des états financiers**

Variables		$\chi^2$		Coefficients de contingence		V de Cramer	
		Val.	Sig.	Val.	Sig.	Val.	Sig.
Endettement	Irrégularité de la production des états financiers	201,668	0,000	0,633	0,000	0,817	0,000

**Source : données de l'enquête.**

L'endettement des TPE a un effet positif sur la production des états financiers. D'après le test de Khi deux, de coefficient de contingence et de V de Cramer au seuil de signification de 5%, lorsque qu'une TPE sollicite une dette bancaire, elle est contrainte à présenter les états financiers pour rassurer sa crédibilité au créancier. Sur la base de ce résultat, notre troisième hypothèse qui stipule que, l'endettement influence positivement la production des états financiers des TPE, est vérifiée.

### 3.5. Peut-on lier le cumul de fonctions (propriétaire-gérant-comptable) et l'absence de production des états financiers des TPE ?

Pour répondre à cette interrogation, nous avons fait recours au Khi deux, au coefficient de contingence et au V de Cramer à cause de la présence des variables catégorielles dans l'hypothèse à tester au seuil de signification de 5%. Il s'agissait de voir si de le cumul de fonctions avait un effet négatif sur la production des états financiers des TPE. Le tableau 7 présente les différents résultats desdits tests.

**Tableau 8 : Propriétaire gérant comptable propriétaires et l'irrégularité de la production des états financiers**

Variables		$\chi^2$		Coefficients de contingence		V de Cramer	
		Val.	Sig.	Val.	Sig.	Val.	Sig.
Propriétaire gérant	Irrégularité de	236,75	0,000	0,659	0,000	0,877	0,000



comptable	la production des états financiers	7					
-----------	--	---	--	--	--	--	--

**Source : données de l'enquête.**

D'après les résultats de l'analyse présentés dans le tableau ci-dessus, le cumul de fonctions de propriétaire gérant comptable a un effet négatif sur la production régulière des états financiers. En effet, la majorité des TPE enquêtées ont pour comptable, le propriétaire gérant. Or ce cumul de fonctions n'est pas favorable à la production des états financiers à cause non seulement de la négligence des propriétaires à les présenter, mais aussi de la peur de la transparence que peuvent révéler ces états financiers en facilitant le calcul des impôts justes. Par ailleurs, il est à noter que certains de ces propriétaires gérants comptables, ne sont pas assez outillés pour établir les états financiers et malheureusement restent frileux vis à vis des cabinets comptables pour se faire établir ces états financiers. Au regard de ces résultats, notre quatrième hypothèse selon laquelle, le cumul de fonctions de propriétaire gérant comptable a un effet négatif sur la production des états financiers, est vérifiée

**Conclusion**

L'objet de cet article était de comprendre pourquoi la majorité des TPE ne produisent pas régulièrement leurs états financiers au Cameroun. Après avoir évoqué l'apport de la mutation de l'OCAM à l'OHADA dans la confection des états financiers des TPE et la littérature spécifique des états financiers des TPE sur la base de la théorie comptable d'une part, l'échantillonnage et le recueil des données, les variables de l'étude et les outils de traitements statistiques d'autre part, il a été examiné les relations entre l'ignorance de l'importance des états financiers, l'inexistence de la production des états financiers, le régime d'imposition, l'endettement, le cumul de fonction de propriétaire gérant comptable et l'irrégularité de la production des états financiers. A cet effet, tous les tests d'hypothèses ont révélé l'existence de ces liens. Toutefois, cette recherche appelle à une certaine prudence à cause du caractère non représentatif de l'échantillon qui ne permet pas de généraliser les résultats à l'ensemble des TPE au Cameroun. Cependant, cette étude constitue une armature pour des futures recherches portant sur les états financiers des TPE camerounaises. La perception des états financiers telle qu'elle est conçue par les TPE nécessite d'être améliorée. Car la disponibilité, la transparence, la régularité, la sincérité et l'image fidèle des composants des états financiers permettent aux dirigeants de prendre de bonne décision de gestion de ces TPE.

## BIBLIOGRAPHIE

- Belkaoui, R.A. & Fekrat, M.A. (2013). The magic in value added: Merits of derived accounting indicator numbers. *Managerial Finance*, 20(9), 3-15.
- Chambers, R. J. (1993). Positive Accounting Theory and the PA Cult. *Abacus*, 29(1), 1-26.
- Chambers, R.J. (1955). Blueprint for a theory of Accounting ». *Accounting Research*, 6(1), 17-25.
- Chambers, R.J. (1966). *Accounting, Evaluation and Economic Behavior*, Sydney University Press.
- Shannon C.E., 1949, « Communication theory of secrecy systems ». *Bell system technical journal*, 28(4), 656-715.
- Chambers, R.J. (Eds.). (1966). *Accounting, Evaluation and Economic Behavior*. Sydney University Press.
- Chapellier, P. (1994), *Comptabilités et Système d'Information du Dirigeant de PME - Essai d'observation et d'interprétation des pratiques*. Thèse de Sciences de Gestion, Université de Montpellier II.
- Chapellier, P., Mohammed, A. & Teller, R. (2013). Le système d'information comptable des dirigeants de PME Syriennes : complexités et contingences. *Management et Avenir*, 65, 48-72.
- Côté, Y.A. & Lequin Y. (1992), *Utilisateurs et utilisations de l'information comptable*, *Cahiers de la chaire des sciences comptables*, Ottawa, Canada.
- Degos, J.G. (2005b). Evaluer l'information comptable pour anticiper la valeur financière des actions. *La Revue du Financier*, 27(156), 16-26.
- Degos, J.G. & Ouvrard, S. (2007). L'influence des normes d'information financières sur la convergence des règles fiscales et comptables françaises. *La Revue du Financier*, 29(165), 32-54.
- Djongoué, G. (2015), *Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes*. Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux.
- Djongoué, G. & Degos, J.G. (2014). OHADA accounting system's constraints and behaviour of Cameroon small size enterprises : an exploratory study. *African Journal of Accounting, Auditing and Finance*, 3(4), 263-286.
- Dumontier, P. & Raffournier. (1989). L'information comptable : pour qui ? Pour quoi ?. *Revue française de gestion*, (1), 23-29.

Gandja, S. & Ipoum, G. (2016). Contingences structurelles et pratiques comptables des PME dans une économie africaine en développement : le cas du Cameroun. *Management & Sciences Sociales*, 20, 18-38.

Hamidou, D. S., (2006), *l'impact du nouveau système comptable OHADA sur les jugements et décisions des agents de prêt : le cas du Cameroun*. Mémoire de maîtrise en Sciences Comptables, Université du Québec à Montréal.

Lacombe-Saboly, M. (1994), *Les Déterminants de la Qualité des Produits Comptables des Entreprises : Le Rôle du Dirigeant*. Thèse de Sciences de Gestion, Université de Poitiers.

Lavigne, B. (1999), *Contribution à l'étude de la genèse des états financiers des PME*. Thèse de Sciences de Gestion, Université Paris IX – Dauphine.

Lavigne, B. & ST-Pierre. (2002), *Association entre le système d'information comptable des PME et leur performance financière*. Actes du 6<sup>e</sup> Congrès international francophone de la PME (CIFPME), HEC Montréal (Canada).

Littleton, A.C. (1953), *Structure of Accounting Theory*, Monograph n°5, American Accounting Association.

Littleton, A.C. (Eds.). (1983). *Accounting Evolution to 1900*. New York, American Institute Publishing Company.

Lopez, O.L. & Hiebl M.R.W. (2015). Management accounting in small and medium-sized enterprises : current knowledge and avenues for further research. *Journal of Management Accounting Research*, 27 (1), 81-119.

Moumeni, Y. & Fokou, B. (2019). Production et utilisation des informations comptables dans les entreprises familiales au Cameroun. *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit*, 4(3), 707-726.

Ngongang, D. (2006). Profil du dirigeant et facteurs déterminants du système d'information comptable et des pratiques comptables des entreprises tchadiennes, *Comptabilité-Contrôle-Audit et Institution(s)*, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00558412/document>.

Ngongang, D. (2013). Système d'information comptable et contrôle de gestion dans les entreprises camerounaises. *La Revue Gestion et Organisation*, 5, 113–120.

ONECCA. (2002), *Le passage au système comptable OHADA : le système comptable OHADA et les contrôles internes et externes*. ONECCA INFO, spécial, n° 6 Février.

Sangue Fotso, R. & Bionomo, H. R. (2018), La pratique de la Comptabilité dans les TPE camerounaises, 18 p., <http://www.jeacc.org/wp-content/uploads/2018/12/A2-Sangue-et-Bionomo.pdf>.

Shannon, C.E. (1949). Communication theory of secrecy systems, *Bell system technical journal*, 28 (4), 656-715.

Tachouola, V. (2019), *La pratique de la fraude comptable dans les PME camerounaises : cas de MULTISARL*. 4<sup>ème</sup> journée d'Etudes Africaine en Comptabilité et Contrôle, Abidjan les 12 et 13 décembre 2019.

Tort, E. (Eds). (2003). Organisation et management des systèmes comptables – optimiser les leviers de la performance comptable. Dunod, Paris.

Watt, R.L & Zimmerman, J.L. (1979). The Demand for and Supply of Accounting Theory: the Market of Excuses. *The Accounting Review*, 54, 273-305.

Watt, R.L. & Zimmerman, J.L. (1990). Positive Accounting Theory: a Ten-Year Perspective, *The Accounting Review*, 65, 131-156.

Wolk, H., Dodd, J. & Rozycki J. (Eds), (2013). Accounting Theory : Conceptual issues in a political and economic environment. Thousand Oaks: Sage Publications.

Zahiri, Y. & Zahiri, A. (2019). Proposition d'un modèle comptable simplifié adapté aux micros et petites entreprises. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 2 (3), 716-740.